

COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 FEVRIER 2015

Séance du **02 février 2015**

L'an deux mil quinze, le 2 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean Vaubourg

Étaient présents : MM Chevrier Patrick, Collet Olivier, Delhayé Karin, Genin Séverine, Loissant André, Renaudin Sandy, Schlienger Jean-Marie, Vaubourg Jean, Zen Pierre

Étaient absents excusés : Delecroix Katia (représenté par Genin Séverine). Laurent Michel

M Chevrier a été nommé secrétaire de séance

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Le point de l'ordre du jour concernant la titularisation de la secrétaire est reporté à une prochaine réunion.

Réaménagement éclairage public (01012015)

Le réseau de l'éclairage public est abordé suite à un problème dans une armoire de distribution. M.le Maire en profite pour élargir la discussion. Il présente un document en deux parties:

- la première est une estimation du coût de l'enfouissement des réseaux électriques de l'ordre de 10 000 euros. M. le Maire rappelle la différence entre fonctionnement et investissement pour lequel la TVA peut être récupérée.
- La deuxième partie du document mentionne le coût du changement des crosses des lampadaires et de leurs ampoules.

Mme Séverine GENIN demande pourquoi ce n'est pas la communauté de communes qui s'en charge.

Monsieur le Maire répond que c'est un syndicat départemental qui a cette compétence.

Suite à un échange entre conseillers, l'idée d'un enfouissement est rejetée, mais la réfection de l'éclairage public et de la mise en place d'une nouvelle armoire est décidée à l'unanimité.

Pré étude réfection des chemins ruraux (02012015)

Monsieur le Maire aborde le point relatif aux chemins communaux et présente un document de l'Agence technique départementale des Vosges «qui liste en détail les travaux à effectuer sur 6 chemins. M. le Maire explique qu'il a besoin d'un accord du conseil pour que ces premières études puissent être approfondies et chiffrées. M. le Maire présente sur une carte ces 6 chemins et répond aux questions des conseillers. L'unanimité du conseil approuve la proposition du Maire. Les priorités et le calendrier seront fixés en fonction de cette étude complémentaire.

Le point concernant le SMIC est reporté.

Modification des statuts de la CCMM (03012014)

M. le Maire donne lecture de la délibération n°61/14 de la communauté de communes de la Moyenne Moselle portant sur la modification des statuts de la CCMM pour prendre la compétence intitulée « Etude, Création, Mise en place et Gestion d'un relais d'Assistants Maternels » et ce afin de répondre au diagnostic petite enfance sur le territoire de CCMM élaboré par la Caisse d'Allocation Familial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la modification des statuts de la CCMM tel qu'il lui a été proposé, à savoir :

Article 4 :

II Compétence Optionnelles

4 Action sociale d'Intérêt communautaire

Etude, Création, Mise en place et Gestion d'un relais d'Assistants Maternels

Une longue discussion est engagée sur la réforme territoriale: élargissement des intercommunalités, baisse des capacités d'autofinancements des communes, projet de nouvelles communes, réflexion sur la défense de la ruralité M. le Maire distribue des tableaux dans lesquels apparaissent diverses données chiffrées sur les communes

constituant la "terre de légendes"(recettes de fonctionnement, dépenses, dépenses et recettes d'investissement, encours, annuité des dettes, ratio par habitant ,etc..).Aucune décision n'est prise.

Le débat budgétaire est reporté à une réunion prochaine.

M. le Maire évoque la révision de la carte communale et les réflexions en cours. La société TOPAS viendra prochainement à BOUXURULLES pour recueillir ces nouvelles propositions avant de les étudier.

Au titre des questions diverses, Monsieur André LOISAN évoque le repas annuel des conseillers qui est fixé le vendredi 6 mars à CHARMES (Dancourt ou Carpinien)